

## Engagement 56

**Trente députés de gauche, élus dans les cinq départements historiques de la Bretagne ont signé, le 8 juillet, une proposition de loi constitutionnelle relative à la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.**

« Cette initiative des députés bretons de gauche démontre à quel point l'enjeu de la pluralité linguistique et culturelle fait l'objet, ici, d'un large consensus sur lequel nous allons nous appuyer pour obtenir des avancées tangibles », a expliqué Jean-Jacques Urvoas, député de Quimper et président de la commission des lois.

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, adoptée à Strasbourg le 5 novembre 1992, complétée par les deux premiers points de la déclaration interprétative qu'a déposée le gouvernement français, le 7 mai 1999, a été signée par Lionel Jospin.

François Hollande avait promis, de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, dans le prolongement du processus initié par Lionel Jospin en 1999 et brutalement interrompu par Jacques Chirac. Dans ce domaine il n'y avait pas eu de rupture au sein de l'UMP puisque Nicolas Sarkozy avait fermé la voix à une ratification de manière particulièrement nette et brutale : « **Quand on aime la France, on ne propose pas de ratifier la charte des langues régionales et minoritaires** », avait-il déclaré le 19 février 2012, en meeting à Marseille.

L'engagement 56 de François Hollande était clair : « **Je ferai ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires** ».

De fait, le gouvernement a bien inséré initialement dans son projet de loi constitutionnelle portant renouveau de la vie démocratique un article 3 qui autorisait la ratification de la Charte européenne. Mais le Conseil d'État, dans son avis du 7 mars 2013, a considéré qu'une telle ratification, censée être inscrite dans un nouvel article 53-3 de la Constitution, minerait les fondements de notre pacte social et ferait courir au pays un risque majeur de dislocation.

Pour les trente premiers signataires de la proposition de loi, les arguments du Conseil d'État ne sont pas recevables et vont même à l'encontre de textes internationaux signés par la France. « **Nous sommes en complète contradiction avec les normes appliquées à l'échelle européenne et internationale. Il est des exceptions françaises que rien ne saurait justifier. Nous ne pouvons plus continuer à défendre l'altérité linguistique et culturelle chez les autres tout en la rejetant chez nous** », résumait Jean-Jacques Urvoas, le 8 juillet.



« Rien ne justifie cette exception française »

Signée d'abord par trente députés de gauche des cinq départements de la Bretagne historique, cette proposition a été soumise aux députés de la majorité, puis à ceux de l'opposition. 🌹

**CAP  
FINISTÈRE**  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 22/08/2013



**Rétrospective  
du 1<sup>er</sup> semestre  
2013 en images**

## Convaincre

En cette rentrée, les socialistes vont s'attacher à convaincre. Lorsque la droite et l'extrême-droite jouent sur les peurs et montent des polémiques minables, la gauche fait appel à la réflexion et à l'intelligence des électeurs. C'est pour cette raison, qu'au côté du gouvernement, le PS va expliquer les réformes pour l'emploi, les retraites, la croissance, la fiscalité, le logement ou les droits des consommateurs.

Le PS va dénoncer les collusions de plus en plus flagrantes entre la droite et l'extrême-droite mais surtout démonter les thèses défendues par ceux qui prônent la préférence nationale qui ne pourrait aboutir qu'à un replis identitaire étriqué et frileux. L'opposition a choisi la démagogie, la majorité préfère la pédagogie.



10 janvier 2013 Vincent Peillon à l'école Sanquer à Brest



17 janvier 2013 Les révolutions dans le monde arabe à Brest



19 janvier 2013 Réunion de préparation de l'Atelier du changement à Brest



11 mars 2013 Aurélie Filippetti au festival Dañsfabrik à Brest



23 mars 2013 Réunion des trésoriers de sections à Châteaulin



4 avril 2013 Éric Andrieu et Isabelle Thomas à Brest



18 mai 2013 Benoît Hamon au forum de Ploudaniel



24 mai 2013 Inauguration de la médiathèque Robert Badinter à Clohars-Carnoët



25 mai 2013 1<sup>re</sup> année du quinquennat de François Hollande à Quimper



7 juin 2013 Convention fédérale notre Europe à Landerneau



8 juin 2013 François Lamy dans le quartier de l'Europe à Brest



18 juin 2013 Michelle Delaunay dans le Finistère



**2 février 2013** Journée des secrétaires de sections à Moulin-Mer



**7 février 2013** Premier Atelier du changement à Brest



**25 février 2013** Marisol Touraine à Quimper



**8 avril 2013** Benoît Hamon visite les Scops du Centre Finistère



**19 avril 2013** Stéphane Le Foll dans le Finistère



**22 avril 2013** Conseil fédéral sur la décentralisation avec Marylise Lebranchu



**27 mai 2013** Conseil fédéral sur notre Europe à Quimper



**1<sup>er</sup> juin 2013** Inauguration des vestiaires de foot de Plouneventer par George Pau-Langevin



**3 juin 2013** Signature des premiers emplois d'avenir au Conseil général



**27 juin 2013** Claude Bartolone à Morlaix



**28 juin 2013** Conseil fédéral sur la culture à Brest



**6 juillet 2013** Fête fédérale à Guilers

# Agenda

**31 août**  
à 9h30 : Réunion du  
BREIS à Pontivy sur la  
décentralisation

**6 septembre**  
Conseil fédéral à Brest.

**8 septembre**  
Barbecue des sections  
brestoises.

**15 septembre**  
Fête des 40 roses à  
Quimperlé.

**22 septembre**  
de 14h00 à 18h00 : fête de  
la 1<sup>re</sup> circonscription au  
chapeau rouge à Quimper  
en présence de Najat  
Vallaud-Belkacem

**28 septembre**  
Journée départementale  
de rentrée à Saint-Martin-  
des-Champs.

## Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428  
N° 1013 - Vendredi 23 août 2013  
[www.ps29.org](http://www.ps29.org) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros  
Abonnement de soutien : à partir  
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste

# Annonces légales & judiciaires

## CORDEL DÉVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 500 000 euros  
Siège social : 20, quai Commandant Malbert  
29200 BREST  
RCS BREST 528 569 247

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jacques JOLIVET de son mandat de Président à compter du même jour et a nommé, pour le remplacer, pour une durée indéterminée à compter du même jour, la société LUCIBEL SA, société anonyme au capital de 4 522 932 euros, ayant son siège social à RUEIL MALMAISON (92500) 30, avenue Edouard Belin RCS NANTERRE 507 422 913.

Pour Avis.

## CORDEL

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 120 000 euros  
Siège social : 20, quai Commandant Malbert  
29200 BREST  
RCS BREST 404 949 430

Aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Jacques JOLIVET de son mandat de Président à compter du même jour et a nommé, pour le remplacer, pour une durée indéterminée à compter du même jour, la société LUCIBEL SA, société anonyme au capital de 4 522 932 euros, ayant son siège social à RUEIL MALMAISON (92500) 30, avenue Edouard Belin RCS NANTERRE 507 422 913.

Pour Avis.

## SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A

Société d'Avocats  
66 Rue de Pont l'Abbé 29000 QUIMPER  
Tél : 02.98.55.40.68

## HOLDING JYMP

SARL au capital de 300 050 €  
porté à 334 050 €  
Siège social : Boulevard Sainte Barbe,  
29680 ROSCOFF  
RCS BREST 479 571 424

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 3 Juin 2013 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 34.000 € par apports en numéraire, pour le porter à la somme de 334.050 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis,  
La Gérance

## POSTIC

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5000 euros  
Siège social : Kervriou - 29370 Elliant  
RCS QUIMPER 521 466 458

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 mars 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/3/2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateurs : Stéphane POSTIC, demeurant Kersaux - 29370 Elliant et Nicolas POSTIC, demeurant Menez Huellou - 29370 ELIANT en qualité de liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les autorisés à continuer les affaires en cours

et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé « Kervriou-29370 ELIANT ». C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de QUIMPER en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Le liquidateur.

## E.A.R.L SEITE CLAUDE

Exploitation Agricole  
à Responsabilité limitée  
au capital social de 15 000 €  
Siège social : Prat An De ro  
29250 SAINT POL DE LEON  
RCS BREST 480 235 571

## MODIFICATION

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date, à SAINT POL DE LEON du 1er juin 2013, il résulte ce qui suit : à compter du 1er juin 2013, le capital social est porté à un montant de 21 740 €.

La société devient pluripersonnelle.

Pour avis.

## BOULOUARD

Société à responsabilité limitée  
au capital de 57 040 €  
Siège social : zone artisanale de Garzabic  
29190 BRASPARTS  
RCS QUIMPER 392 590 816

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2011, l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,  
La Gérance

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1 juillet 2013, à TREGOUREZ, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : GAZELEC DE L'ODET.  
**Forme** : société à responsabilité limitée agricole de famille.

**Siège social** : Route de parc March, 29970 TREGOUREZ

**Objet** : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles et commerciales.

Dans le domaine de l'activité agricole, la société peut notamment pour favoriser son développement.

- Procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;

- Prendre à bail tous biens ruraux ;

- Exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L.411-37 du code rural ;

- Exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition en application de l'article L.411-2, dernier alinéa du code rural ;

- Vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.

**Durée de la société** : 50 ans.

**Capital social fixe** : 1500 euros

**Gérance** : M.MEVELLEC Alexis Route de Parc March 29970 TREGOUREZ

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour Avis.

## SCP AVOCATS OUEST CONSEILS

RIOU-PERREAU-JAN-LE FRIANT  
6, rue Saint Marc - BP 21105  
29101 QUIMPER CEDEX

## AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CONCARNEAU du 1er août 2013, enregistré à la Recette de QUIMPER OUEST, le 02/08/2013, Bordereau n°2013/1351 Case n°4, Extrait 4612

La Société EXP CONCARNEAU, SARL au capital de 1500 euros, ayant son siège social 8, rue Aimé Césaire, ZAC de Colguen, 29900 CONCARNEAU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 531 455 525 RCS QUIMPER,

A vendu à La Société ARCHIPEL DES GLENAN, SARL au capital de 30 000 euros, ayant son siège social

8, rue Aimé Césaire, 29900 CONCARNEAU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 793 897 042 RCS QUIMPER, Le fonds de commerce de restauration traditionnelle, sis et exploité 8, rue Aimé Césaire, ZAC de Colguen, 29900 CONCARNEAU, sous l'enseigne La Pataterie pour lequel le Vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 531 455 525 RCS QUIMPER comprenant :

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ;

- le fichier de la clientèle ;

- le droit au bail des locaux dans lesquels il est exploité ci-après énoncé, pour le temps restant à courir, ainsi que le droit au renouvellement dudit bail ;

- le matériel et le mobilier commercial, les agencements et installations nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce présentement cédé, décrits et estimés dans un état ci-annexé ;

- Et plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2013.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent soixante-quinze mille euros (275 000 €) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour cinquante-deux mille sept cent vingt et un euros (52 721 €) ;

- aux éléments corporels pour deux cent vingt-deux mille deux cent soixante-dix-neuf euros (222 279 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance au cabinet de la SELARL HL Conseils & Contentieux, demeurant 9, rue Basse, 24120 TERRASSON LA VILLEDIEU.

## AIT

SAS au capital de 80 000 euros  
4, rue de Glasgow  
29200 BREST  
513 627 489 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-48 du Code de commerce, n'a pas décidé qu'il y avait lieu à dissolution anticipée de la société.

Pour Avis.

Un de vos proches désire  
recevoir Cap Finistère ?  
Merci de nous transmettre  
ses coordonnées.  
[cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)